

PLAN LOCAL D'URBANISME

Echelle : 1:7 500

Version : juin 2026

Plan local d'urbanisme

Révision générale prescrite par délibération du Conseil municipal du 16 juin 2021
Plan local d'urbanisme de Mornant approuvé le 21 Mars 2016

Procédures d'évolutions

Mise à jour du PLU approuvée le 22 Mars 2016
Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Mornant pour un projet économique sur le secteur des Platières, menée par la communauté de communes du Pays Mornantais
Modification n°1 du PLU approuvée le 3 Décembre 2018
Prescription par délibération du Conseil Communautaire : 28 Novembre 2017 et 18 Décembre 2018
Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU approuvée le 4 Février 2019
Approbation de la déclaration de projet par délibération du Conseil Communautaire : 28 Janvier 2020
Approbation de la mise en compatibilité du PLU par délibération du Conseil Municipal de Mornant : 02 Mars 2020
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal de Mornant en date du : 02 Mars 2020



- Zonage**
- 2AU : Zone à urbaniser à long terme
 - A : Zone agricole à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres
 - As : Zone agricole (STECAL) activités existantes
 - Ap : Zone agricole paysage
 - As : Zone agricole sensible
 - N : Zone naturelle et forestière à protéger
 - Ni : Zone naturelle loisirs
 - Ns : Zone naturelle sensible
 - UA1 : Vieux bourg original
 - UA2 : Extensions du vieux bourg
 - UB1 : Zone aux abords immédiats du centre village de Mornant
 - UB2 : Zone d'extensions du centre village de Mornant
 - UC : Zone de tissu pavillonnaire
 - UCz : Zone de tissu pavillonnaire avec sensibilités environnementales
 - UE : Zone urbaine aménagée pour les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif au lieu dit La Grange Dodieu
 - UH1 : Zone urbaine du hameau de la Pavrière
 - UH2 : Zone urbaine de hameaux isolés
 - Ui : Zone urbaine équipée à vocation économique, à dominante artisanale ou tertiaire
 - Uic : Zone urbaine à vocation économique et commerciale
 - Uld : Secteur lié à la présence de la déchetterie et de la compostière
 - UL : Secteur lié au camping existant
- Prescriptions**
- Arbre à préserver au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
 - Haie à préserver au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
 - Linéaire commercial au titre de l'article L.151-16 du code de l'Urbanisme
 - Mur à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
 - Emplacement réservé d'équipements et espaces publics
 - Emplacement réservé de voiries
 - Bâtiment remarquable à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
 - Ensemble bâti remarquable à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
 - Bâtiment éligible au changement de destination au titre de l'article L.123-1-5-II-4 du Code de l'Urbanisme
 - Coeur d'îlot à préserver au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
 - Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'urbanisme
 - Espace vert à préserver au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme
 - Périmètre soumis à des orientations d'aménagement et de programmation
 - Périmètre d'attente de projet d'aménagement global (PAPAG)
 - Plan de prévention des risques naturels d'inondation (PPRN) du Garon : Zone bleue
 - Plan de prévention des risques naturels d'inondation (PPRN) du Garon : Zone rouge
 - Zone humide au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme

- Informations**
- Cours d'eau intermittent
 - Cours d'eau permanent
 - Distance sanitaire des bâtiments d'élevage

Le reste de la commune est en Zone blanche du PPRni du Garon.

Tableau des emplacements réservés

N°	LIBELLE	Destination	Surface en m²	N°	LIBELLE	Destination	Surface en m²
ER01	Emplacement réservé d'équipements et espaces publics	Création de logements sociaux, services et haison mode doux	690	V06	Emplacement réservé de voiries	Élargissement Chemin du Laud	95
ER02	Emplacement réservé d'équipements et espaces publics	Création d'un chemin piétonnier	297	V07	Emplacement réservé de voiries	Bande de 2,5 m pour élargissement du chemin des Carriasses	162
ER03	Emplacement réservé d'équipements et espaces publics	Création d'un parking paysager	750	V08	Emplacement réservé de voiries	Élargissement de la RD30, Route de Saint-Laurent-d'Agny	693
ER04	Emplacement réservé d'équipements et espaces publics	Équipement public communal/équipement public communautaire pour l'enfance et la vie associative	2607	V09	Emplacement réservé de voiries	Rèaménagement de la route de Chablenas 4 m de largeur tout le long de la parcelle	936
ER05	Emplacement réservé d'équipements et espaces publics	Création d'un chemin piétonnier et végétalisation de la limite d'urbanisation sur une largeur de 4 mètres	696	V10	Emplacement réservé de voiries	Bande de 2 m pour élargissement du chemin de la Chalonnère	67
ER06	Emplacement réservé d'équipements et espaces publics	Création d'un chemin piétonnier sur une largeur de 4 mètres	474	V11	Emplacement réservé de voiries	Bande de 3 m pour élargissement du chemin de Germany	270
ER07	Emplacement réservé d'équipements et espaces publics	Création d'un chemin piétonnier et végétalisation de la limite d'urbanisation sur une largeur de 4 mètres	1642	V12	Emplacement réservé de voiries	Bande de 3 m pour élargissement du chemin de Germany	84
ER08	Emplacement réservé d'équipements et espaces publics	Création d'un chemin piétonnier sur une largeur de 4 mètres	271	V13	Emplacement réservé de voiries	Bande de 3 m pour élargissement du chemin de Germany	195
ER09	Emplacement réservé d'équipements et espaces publics	Création d'un chemin piétonnier et végétalisation de la limite d'urbanisation sur une largeur de 4 mètres	307	V14	Emplacement réservé de voiries	Bande de 3 m pour élargissement chemin de la Civaude	212
ER10	Emplacement réservé d'équipements et espaces publics	Création d'un chemin piétonnier et végétalisation de la limite d'urbanisation sur une largeur de 4 mètres	1171	V15	Emplacement réservé de voiries	Bande de 3 m pour élargissement chemin de la Civaude	274
ER11	Emplacement réservé d'équipements et espaces publics	Création d'un chemin piétonnier sur une largeur de 4 mètres	702	V16	Emplacement réservé de voiries	Pour aménagement carrefour chemin du stade, chemin des Oligagnons	216
ER12	Emplacement réservé d'équipements et espaces publics	Création d'un chemin piétonnier sur une largeur de 4 mètres	609	V17	Emplacement réservé de voiries	Bande de 3 m pour élargissement chemin de Oligagnons	117
ER13	Emplacement réservé d'équipements et espaces publics	Préservation de l'épave	11101	V18	Emplacement réservé de voiries	Bande de 3 m pour élargissement chemin de Oligagnons	57
ER14	Emplacement réservé d'équipements et espaces publics	Équipement public communautaire, agrandissement de l'espace culturel Jean Carnet	272	V19	Emplacement réservé de voiries	Bande de 3 m pour élargissement chemin du Feu	578
ER15	Emplacement réservé d'équipements et espaces publics	Aménagement d'un espace public	308	V20	Emplacement réservé de voiries	Bande de 2 m pour élargissement du chemin des Carriasses	90
ER16	Emplacement réservé d'équipements et espaces publics	Création d'un chemin piétonnier sur une largeur de 5 mètres le long du Mornant	351				
ER17	Emplacement réservé d'équipements et espaces publics	Création d'un espace public	206				
ER18	Emplacement réservé d'équipements et espaces publics	Remise en état de friche industrielle	9987				
ER19	Emplacement réservé d'équipements et espaces publics	Élargissement de voirie	86				
ER20	Emplacement réservé d'équipements et espaces publics	Aménagement de voirie et équipement scolaire	1940				
ER21	Emplacement réservé d'équipements et espaces publics	Création d'un chemin piétonnier	66				
ER22	Emplacement réservé d'équipements et espaces publics	Création de sites de tri	129				
ER23	Emplacement réservé d'équipements et espaces publics	Création d'une promenade végétalisée dans la continuité du parc St-Charles	844				
ER24	Emplacement réservé d'équipements et espaces publics	Extension et modernisation de la déchetterie	28068				
V01	Emplacement réservé de voiries	Élargissement de pour aménagement de la rue	190				
V02	Emplacement réservé de voiries	Élargissement de la RD30, Route de Saint-Laurent-d'Agny	101				
V03	Emplacement réservé de voiries	Élargissement de la RD30, Route de Saint-Laurent-d'Agny	243				
V04	Emplacement réservé de voiries	Élargissement de la RD30, Route de Saint-Laurent-d'Agny	252				
V05	Emplacement réservé de voiries	Élargissement du Chemin des Carriasses	271				
V06	Emplacement réservé de voiries	Reprise du carrefour, Route de Chablenas	152				
V07	Emplacement réservé de voiries	Élargissement de voirie	250				

